AFFAIRES GÉNÉRALES ET POLITIQUE
GENERAL AFFAIRS AND POLICY

Doc. prél. No 13
Prel. Doc. No 13

mars / March 2007

HccH
HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION – PROGRAMME POUR 2007-2008

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION – PLANNING FOR 2007-2008

Note submitted by the Permanent Bureau

Document préliminaire No 13 de mars 2007
à l'intention du Conseil d'avril 2007
sur les affaires générales et la politique de la Conférence

Preliminary Document No 13 of March 2007
for the attention of the Council of April 2007
on General Affairs and Policy of the Conference

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (70) 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (70) 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION – PROGRAMME POUR 2007-2008

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION – PLANNING FOR 2007-2008

Note submitted by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

Ce document résume le programme de travail engagé par le Bureau Permanent dans les domaines de la protection internationale de l'enfant et du droit de la famille. Le présent document, qui consiste en une actualisation de documents présentés lors des réunions de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de 2003, 2004, 2005 et 2006[1], fixe un calendrier pour certains projets et commente les sources de financement de chacun d'entre eux (avec des renvois au Budget supplémentaire de l'Exercice financier LIII (1er juillet 2007 – 30 juin 2008))[2].

Le mandat de travail relatif à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 sur la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* découle directement de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et la mise en œuvre pratique de la Convention de 1996, qui s'est déroulée à La Haye du 30 octobre au 9 novembre 2006[3]. La Commission spéciale, qui a réuni 66 États, a arrêté 57 conclusions et recommandations, dont un grand nombre alourdissent le programme de travail et entraînent des répercussions sur le Budget régulier et le Budget supplémentaire de la Conférence de La Haye.

Différents projets relatifs à la *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* ont été approuvés par la Commission spéciale réunie pour examiner le fonctionnement de cette Convention en novembre 2000. Une deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1993, tenue en septembre 2005, a confirmé le programme de travail et approuvé de nouveaux objectifs[4].

Le travail d'élaboration d'une nouvelle Convention mondiale sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille se poursuit, une cinquième série de négociations devant se tenir du 8 au 16 mai 2007. La Session diplomatique se tiendra en novembre 2007. Le Document préliminaire No 17 fournit des informations supplémentaires sur les avancées réalisées, dont le texte de l'avant-projet de Convention en annexe.

---

[1] Voir respectivement les Documents préliminaires No 4 de mars 2003 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence d'avril 2003 ; No 12 de février 2004 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence d'avril 2004 ; No 28 de mars 2005 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence de mars / avril 2005 et No 2 de février 2006 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence d'avril 2006.

[2] Document préliminaire No 16 de mars 2007 à l'intention du Conseil d'avril 2007 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[3] Voir les « Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et la mise en œuvre de la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* (30 octobre au 9 novembre 2006) ». Le mandat originel attribué pour certains projets découle de précédentes réunions de Commissions spéciales. Voir, notamment, les « Conclusions et Recommandations de la Quatrième réunion de la Commissions spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (22 au 28 mars 2001) ».

[4] Voir les « Conclusions et Recommandations de la Deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (17 au 23 septembre 2005) ».

Outre les projets énumérés dans le présent document, le Bureau Permanent a préparé une étude de faisabilité sur la médiation en matière familiale[5].

En raison de l'augmentation spéciale du Budget régulier de la Conférence de La Haye pour l'Exercice financier L (1er juillet 2004 – 30 juin 2005), il a été possible de pérenniser de nombreux services post-conventionnels dispensés par le Bureau Permanent, lesquels sont considérés comme des activités essentielles de la Conférence et primordiaux pour soutenir les Conventions existantes[6]. Une légère augmentation supplémentaire du Budget sur l'Exercice financier LII (1er juillet 2006 – 30 juin 2007) a consolidé la fourniture de certains services et l'assistance au niveau régional[7].

Le Bureau Permanent est reconnaissant aux États membres pour leur généreux appui au développement d'un large éventail d'activités permettant de soutenir et d'améliorer le fonctionnement des Conventions existantes. Des remerciements particuliers sont en outre adressés au Gouvernement des Pays-Bas pour la première contribution aux programmes de formation en général et au programme d'assistance technique sur l'adoption internationale en particulier ainsi qu'au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour sa contribution ultérieure à ce même programme[8].

[5] « Étude de faisabilité sur la médiation transfrontière en matière familiale », établi par le Bureau Permanent, Document préliminaire No 20 de mars 2007 à l'intention du Conseil d'avril 2007 sur les affaires générales et la politique de la Conférence, qui comprend une annexe intitulée « Note sur le développement de la médiation, de la conciliation et de moyens similaires en vue de faciliter les solutions négociées entre les parties dans les contentieux familiaux transfrontières impliquant des enfants dans le cadre de la Convention de 1980 », établie par Sarah Vigers, ancienne Collaboratrice juridique au Bureau Permanent, Document préliminaire No 5 d'octobre 2006 établi à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*.

[6] Les postes suivants ont été transférés du Budget supplémentaire au Budget régulier pour l'Exercice financier L : un Collaborateur juridique principal et deux Collaborateurs juridiques pour travailler sur les Conventions relatives aux enfants ; un collaborateur juridique pour les Conventions sur la coopération judiciaire (Apostille, notification, obtention des preuves) ; l'entretien et le développement de la base de donnée sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) ; le travail, y compris le développement des *Guides de bonnes pratiques* et des *Manuels pratiques*, permettant d'appuyer la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions relatives à la protection des enfants et à la coopération judiciaire ; et l'emploi d'un Assistant administratif à temps plein et d'un Assistant de publications à temps partiel.

[7] Au cours de l'Exercice financier LII, les États membres sont convenus de transférer sur le Budget régulier un poste de Collaborateur juridique régional. Le renforcement des services post-conventionnels résultant du travail du Collaborateur juridique de liaison pour l'Amérique latine a reçu un accord unanime.

[8] Voir la lettre adressée aux Ambassadeurs et aux Organes nationaux des États membres, L.c. A No 1(07) du 28 février 2007 et L.c. ON No 8(07) du premier mars 2007.

PROJET	MANDAT/CALENDRIER/INDICATIONS BUDGÉTAIRES
PARTIE I	
CONVENTION DE LA HAYE DU 25 OCTOBRE 1980 SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS **Mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et sur la mise en œuvre de la Convention de1996[9]**	
1. Groupe de travail des Autorités centrales sur le profil des pays	Recommandation 1.1.11 de la Commission spéciale. Pas de calendrier établi à ce jour. Les autorités canadiennes joueront un rôle majeur dans ce projet.
2. Mise à jour du formulaire modèle de requête en vue du retour, en consultation avec les États contractants	Recommandation 1.1.14 de la Commission spéciale.
3. Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980	*Le Guide de bonnes pratiques est maintenant financé au titre du Budget régulier de la Conférence de La Haye*.
a) Partie I (Pratique des Autorités centrales) et partie II (Mise en œuvre)	Les parties I et II ont été publiées en anglais, français et espagnol, et distribuées en décembre 2003. Les parties I et II du guide ont été financées par des fonds affectés à ce projet par l'Australie (détachement), le Canada, l'Allemagne (détachement), le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles) et les États-Unis d'Amérique, ainsi que par les États qui ont contribué au Budget supplémentaire.
b) Partie III (Mesures préventives)	La partie III a été publiée en anglais, français et espagnol et distribuée en octobre 2005. La traduction en espagnol de ce Guide a été financée par des contributions au

[9] Les Conclusions et recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 sont disponibles sur le site de la Conférence de La Haye à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques < Conventions > - < Convention 28 > - < Documents relatifs au suivi pratique >. La Commission spéciale s'est réunie du 30 octobre au 9 novembre 2006. Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye, de même que les Commissions spéciales elles-mêmes. L'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et la traduction des documents préliminaires en espagnol ont été financées par des contributions au Budget supplémentaire.

	Budget supplémentaire.
c) Partie IV (Exécution des décisions de retour et de droit de visite)	Projet de principes soutenus par la Commission spéciale[10]. Recommandation 1.5.2 de la Commission spéciale d'élaborer un Guide de bonnes pratiques avec l'aide d'un groupe d'experts. Le projet de Guide devrait être diffusé aux États membres et États contractants pour commentaires.
d) Partie V (Principes et considérations d'ordre général sur le droit de visite / droit d'entretenir un contact transfrontière)	La Commission spéciale a largement avalisé les principes généraux et bonnes pratiques décrits au Document préliminaire No 4[11]. Ce document sera modifié et complété avec l'assistance d'un groupe d'experts pour être publié dans les meilleurs délais. Voir Recommandation 1.7.2.a.
4. Autorisation de voyager : étudier la faisabilité et le développement d'un formulaire standard ou recommandé d'autorisation de voyager avec l'enfant, en consultation avec les États contractants et les organisations internationales intéressées.	Recommandation 1.2.3 de la Commission spéciale.
5. Médiation : le Bureau Permanent tient les États informés des développements dans le domaine de la médiation dans les conflits transfrontières relatifs au droit de contact et à l'enlèvement.[12]	Recommandation 1.3.3 de la Commission spéciale.
6. Communications judiciaires directes	Projet de rapport confirmé par la Commission spéciale[13]. Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale.

[10] « Exécution des décisions fondées sur la Convention de La Haye de 1980 – vers des principes de bonnes pratiques », établi par Andrea Schulz, Premier secrétaire, Document préliminaire No 7 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*.

[11] « Droit de visite / droit d'entretenir un contact transfrontière – Principes généraux et bonnes pratiques », établi par William Duncan, Secrétaire général adjoint, Document préliminaire No 4 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.*

[12] Voir *supra*, note 5.

[13]« Rapport relatif aux communications entre juges concernant la protection internationale de l'enfant », établi par Philippe Lortie, Premier secrétaire, Document préliminaire No 8 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*.

a)	Conférence CE-HCCH sur les communications judiciaires directes	Préparatifs en cours. Une conférence devrait se tenir début 2008 en coopération avec la Communauté européenne.
b)	Mise à jour de la liste de juges désignés par les autorités judiciaires ou auto-désignés pour participer au Réseau de juges de liaison de La Haye	En cours.
c)	Consultations et développement de mécanismes et structures pratiques dans le cadre du réseau de juges de La Haye (dont les réseaux régionaux)	Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
d)	Poursuite du développement d'un inventaire des pratiques existantes en matière de communications judiciaires dans des cas particuliers relevant de la Convention de La Haye de 1980 et de la protection internationale des enfants	Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
e)	Poursuite des recherches sur les principes relatifs aux communications judiciaires directes, en collaboration avec un groupe consultatif d'experts	Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
f)	Étude du développement d'un système sécurisé de communications pour les membres du réseau international de juges de La Haye	Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale.
7.	Mise en œuvre de *iChild* (système de gestion des affaires)[14]	Travail en cours avec *WorldReach Software* au Canada, qui a développé le logiciel en partenariat avec la HCCH. Le Gouvernement du Canada et celui du Royaume-Uni ont principalement sponsorisé ce projet, qui a reçu en outre le soutien de *WorldReach Software* au Canada. Voir Budget supplémentaire, article 8.

[14] Voir « Rapport sur le pilote *iChild* et le développement de la base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants, INCASTAT - Systèmes technologiques à l'appui de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*», établi par le Bureau Permanent, Document préliminaire No 9 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention susmentionnée.

8.	Mise en œuvre d'INCASTAT (base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants)[15]	Travail en cours avec *e-Vision* (fournisseur d'accès à Internet de la HCCH) sur l'établissement d'INCASTAT. Les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni sont les principaux parrains de ce projet. Voir Budget supplémentaire, article 8.
a)	Modification des écrans de rapport de la base de données, suivant les conclusions et recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale	Achevé.
b)	Développement d'un guide de l'utilisateur en anglais, français et espagnol	En cours. Voir Budget supplémentaire, article 8.
c)	Distribution d'identifiants d'utilisateurs et de mots de passe aux Autorités centrales	Mars / avril 2007.
d)	Promotion du système et rappel aux Autorités centrales de saisir leurs statistiques	En cours. Voir Budget supplémentaire, article 8.
e)	Mise à disposition d'un service d'assistance aux Autorités centrales	En cours. Voir Budget supplémentaire, article 8.
9.	Expansion et mise à jour d'INCADAT (base de données jurisprudentielles internationales sur la Convention de 1980)	Les États membres suivants ont spécialement contribués au développement d'INCADAT : Autriche, Canada, Chine (continentale et RAS de Hong-Kong), Chypre, Finlande, Corée, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suisse, Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles, Irlande du Nord, Écosse) et les États-Unis d'Amérique. Le projet a été lancé avec l'aide de fondations aux Pays-Bas. *INCADAT est dorénavant financé sur le budget régulier de la Conférence de La Haye.*

[15] *Id.*

a) Poursuite de l'expansion du contenu juridique d'INCADAT, coopération avec les correspondants INCADAT et développement des pages consacrées aux affaires ne relevant pas de la Convention de La Haye	En cours.
b) Poursuite du développement de la section en espagnol	En cours.
10. La Lettre des juges sur la protection internationale de l'enfant	Recommandation 1.6.9 de la Commission spéciale. Ce projet est soutenu par *Butterworths Legal Publishers*.
a) Consultation avec le Comité de rédaction, demande de matériel, rédaction et coordination avec l'éditeur, actualisation de la liste de distribution	Publication semestrielle régulière (automne et printemps).
b) Traduction (publiée en anglais et français)	*Les frais de traduction en anglais et français ainsi que les frais de mise en forme sont maintenant financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye.*
c) Traduction dans d'autres langues	Pour les traductions en espagnol, voir Budget supplémentaire, article 7 *a).* Pour la traduction en arabe, voir budget supplémentaire article 7 *b)*.
11. Programme d'appui à la mise en œuvre effective	Voir partie II.

LA CONVENTION DE LA HAYE DU 29 MAI 1993 SUR LA PROTECTION DES ENFANTS ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ADOPTION INTERNATIONALE **Mise en œuvre des Conclusions et recommandations de la Deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1993[16]**	
12. Guide de bonnes pratiques	*Les frais généraux relatifs au Guide de bonnes pratiques sont maintenant financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye.*
a) Achèvement du projet de Guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre	Le projet de Guide a été approuvé par la Commission spéciale. Les projets de modification doivent être pris en charge par le Bureau Permanent, avec l'assistance du groupe consultatif désigné. Recommandation 1 de la Commission spéciale
b) Traduction en espagnol des modifications apportées au Guide de bonnes pratiques	En cours. Voir budget supplémentaire article 9 *c)*.
c) Traduction en anglais des réponses produites en espagnol dans le cadre du Questionnaire de 2005 en vue de compléter le Guide	En cours. Voir Budget supplémentaire article 9 *b)*.
d) Préparation d'un guide de bonnes pratiques sur l'agrément	Recommandation 4 de la Commission spéciale. Voir Budget supplémentaire article 9 *a)*.
e) Recherches sur de possibles nouveaux chapitres (par ex. aspects financiers, rapports sur les futurs parents adoptifs, formation des futurs parents adoptifs, rapports de suivi de l'adoption)	Recommandation 2 de la Commission spéciale. Voir Budget supplémentaire article 9 *a)*.
f) Traduction en espagnol de nouvelles parties du Guide	Voir Budget supplémentaire article 9 *d)*.

[16] La Commission spéciale s'est réunie du 17 au 23 septembre 2005, une journée ayant été consacrée aux questions d'agrément. Le Rapport de la Commission spéciale et les Conclusions et Recommandations sont disponibles sur le site de la Conférence de La Haye, à l'adresse < www.hcch.net > sous les rubriques <Conventions > - < Convention 33 > - < documents relatifs au suivi pratique >. Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye, à l'instar des Commissions spéciales elles-mêmes. L'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et la traduction en espagnol des documents préliminaires sont financées par des contributions au Budget supplémentaire.

13. Développement d'un ensemble de critères d'agrément	Recommandation 4 de la Commission spéciale.
14. Développement d'un formulaire modèle de consentement de l'enfant (article 4 *d)*(3)) ainsi que d'un formulaire modèle ou de protocoles relatifs au fonctionnement des articles 15 et 16 de la Convention	Recommandation 7 de la Commission spéciale.
15. Extension de la section sur l'adoption du site Internet, comprenant le développement du profil des pays (dont, entre autres, les procédures, les adresses Internet et la manière dont les responsabilités et tâches en vertu de la Convention sont réparties entre les Autorités centrales, autorités publiques, organismes agréés ou tout autre organisme ou personnes)	Recommandation 8 de la Commission spéciale.
16. Développement d'un formulaire modèle relatif au rapport de suivi de l'adoption	Recommandation 18 de la Commissions spéciale.
17. Développement d'ICASTAT (la base de données statistiques sur l'adoption internationale)	Travail en cours avec *e-Vision* (fournisseur d'accès à Internet de la HCCH) – voir point 8 ci-dessus sur INCASTAT. Voir Budget supplémentaire, article 10.
18. Programme d'assistance à la mise en œuvre effective	Voir partie II, point 28.
PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT MONDIAL SUR LE RECOUVREMENT INTERNATIONAL DES ALIMENTS ENVERS LES ENFANTS ET D'AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE	
19. Préparatifs de la Cinquième réunion de la Commission spéciale. Cette Cinquième réunion traitera principalement de la loi applicable et dans une certaine mesure, de l'accès à la justice et des questions de reconnaissance et d'exécution Des informations complémentaires sur les progrès réalisés figurent dans le Document préliminaire No 17, qui comprend en annexe le texte de l'avant-projet de Convention[17]	La Quatrième réunion de la Commission spéciale s'est tenue du 19 au 28 juin 2006. La Cinquième réunion de la Commission spéciale se déroulera du 8 au 16 mai 2007. Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye, tout comme les Commissions spéciales elles-mêmes.

[17] « Rapport sur les progrès relatifs à l'élaboration d'un nouvel instrument mondial sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille », Document préliminaire No 17 de mars 2007 à l'intention du Conseil d'avril 2007 sur les affaires générales et la politique.

a)	Groupe de travail sur la loi applicable Un projet de texte pour la Commission spéciale (Doc. prél. No 24) a été distribué et est disponible sur le site Internet[18] Préparation du rapport de la Commission spéciale (Doc. prél. No 27) qui devrait être disponible courant mars 2007	Une réunion s'est tenue au Bureau Permanent les 17 et 18 novembre 2006. Ce groupe de travail communique par diffuseur de liste pendant l'année.
b)	Recherche de fonds pour l'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et pour la traduction en espagnol du Rapport et des documents préliminaires	Achevé. En 2003–2004, 2004–2005 et 2005-2006, les États-Unis d'Amérique ont particulièrement financé ce poste. L'Espagne a contribué à l'interprétation en espagnol et à la traduction en espagnol de nombreux documents préliminaires de la Commission spéciale.
c)	Recherche de fonds pour le Fonds spécial permettant de financer les dépenses de voyage et de séjour des experts de 13 pays	Immédiatement. Le Danemark et le Luxembourg (2002-2003) ; la Chine et la Suède (2003-2004) ; le Royaume-Uni (2005-2006) ont financé ce poste en particulier.
20.	Préparatifs de la Session diplomatique	La Session diplomatique se déroulera du 5 au 23 novembre 2007. Les Sessions diplomatiques sont financées par le Gouvernement des Pays-Bas.
a)	Consultation	Tout au long de l'année.
b)	Comité de rédaction Préparation de l'avant-projet de Convention (Doc. prél. No 25) et les observations du Comité de rédaction (Doc. prél. No 26) ont été distribués et sont disponibles sur le site Internet[19]	Des réunions se sont tenues au Bureau Permanent du 11 au 15 septembre et par appel de conférence les 28 novembre et 7 décembre 2006. Le Comité de rédaction se réunira à nouveau du 16 au 19 mai 2007.
c)	Co-rapporteurs Préparation d'un rapport sur l'avant-projet de Convention (Doc. prél. No 28), lequel devrait être disponible en mars 2007	Les Co-rapporteurs, qui ont assisté à toutes les réunions du Comité de rédaction, se sont réunis du 8 au 10 février 2007.

[18] Disponible sur le site de la Conférence de La Haye à l'adresse < www.hcch.net >, sous la rubrique < Travaux en cours > - < Obligations alimentaires (future Convention de La Haye) >.
[19] Voir *supra*, note 18.

d)	Groupe de travail sur la coopération administrative (GTCA) Préparation d'un rapport pour la Session diplomatique Deux sous-comités de travail : - profil des pays - suivi et examen	Les réunions se sont tenues à La Haye le 16 mai 2006 et à Londres du 14 au 16 mars 2007. Les réunions par téléconférence se sont déroulées le 23 janvier 2007, le 21 septembre, 24 octobre 2006 et 16 janvier 2007, ces trois dernières ayant également porté sur le profil des pays.
e)	Comité sur les formulaires Le comité sur les formulaires est un comité indépendant (et non un sous–comité du GTCA) coordonné par le Bureau Permanent Préparation d'un rapport pour la Session diplomatique	Une téléconférence s'est déroulée le 30 août 2006 pour préparer la réunion du Comité de rédaction de septembre 2006. D'autres téléconférences auront lieu en mars et avril. Une réunion se tiendra à La Haye avant la Cinquième réunion de la Commission spéciale.
f)	Recherche de fonds pour l'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et la traduction en espagnol du Rapport et des Documents préliminaires	En 2003–2004, 2004–2005, et 2005-2006, les États-Unis d'Amérique ont spécifiquement financé ce poste. L'Espagne a financé l'interprétation en espagnol et la traduction des documents préliminaires en espagnol pour plusieurs Commissions spéciales. Le Gouvernement des Pays-Bas a indiqué qu'il financera l'interprétation en espagnol pendant la Session diplomatique.
g)	Recherche de financement pour le Fonds spécial permettant de financer les dépenses de voyage et de séjour des experts de 13 pays ciblés	Immédiatement. Le Royaume-Uni a contribué à ce point en particulier. Voir Budget supplémentaire, article 11.
21.	*iSupport* Développement d'un système électronique intégré de traitement et de gestion des affaires de recouvrement international des aliments	En cours. Voir Budget supplémentaire, article 13. Détachement spécial à temps partiel (Canada).

LA CONVENTION DE LA HAYE DU 13 JANVIER 2000 SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DES ADULTES	
22. Préparation de matériel publicitaire	Début des travaux en 2007. *Les frais de publications sont maintenant financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye.*
LA COHABITATION HORS MARIAGE	
23. La cohabitation hors mariage	
Mise à jour du document présenté lors de la Commission spéciale de mai 2000	En cours.
PARTIE II **PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES CONVENTIONS DE LA HAYE**	
24. Initiatives régionales et internationales - Séminaires judiciaires et programmes pour soutenir une mise en œuvre effective	Financement par des sources extérieures et les États participants. Voir Budget supplémentaire Partie I. Voir Document préliminaire No 14 en général.
a) Programme spécial pour l'Amérique latine Suivi des Séminaires judiciaires latino-américains comprenant l'établissement d'un réseau régional judiciaire / d'Autorités centrales, l'extension d'INCADAT et de *La Lettre des juges*	Phase III du programme spécial. Voir les conclusions de la réunion de l'IIN.[20] Le Gouvernement de l'Argentine a participé aux frais logistiques liés au programme spécial pour l'Amérique latine, notamment par la mise à disposition de bureaux et la participation aux frais de communication. Voir le Budget supplémentaire, article 1 et l'annexe A, Document préliminaire No 16. Voir aussi le Document préliminaire No 14.

[20] Voir les conclusions de la réunion de l'*Instituto Interamericano del Niño, la Niña y Adolescentes (*IIN) disponible sur le site de la Conférence, à l'adresse < www.hcch.net > sous les rubriques < Conventions > - < Convention 28 > - < documents relatifs au suivi pratique >.

b) Le processus de Malte Implique certains États parties à la Convention de La Haye et d'autres États non parties issus du monde islamique Deux conférences judiciaires ont déjà été tenues à Malte, l'une en mars 2004, l'autre en mars 2006. Une conférence supplémentaire est programmée pour début 2008	Voir Budget supplémentaire, article 4, Document préliminaire No 16. Voir aussi le Document préliminaire No 14.
c) Le projet de La Haye pour les régions d'Afrique australe et orientale	Phase I - Un séminaire s'est tenu à La Haye en septembre 2006. Phase II - Une conférence pour les régions d'Afrique australe et orientale devant réunir des représentants du monde judiciaire, gouvernemental, universitaire, ainsi que des représentants des ONG se tiendra à La Haye fin 2007 pour débattre des trois conventions de La Haye dites modernes sur les enfants. Voir le Budget supplémentaire, article 2, Document préliminaire No 16. Voir aussi le Document préliminaire No 14.
d) Le projet de La Haye pour l'Afrique centrale et de l'Ouest	Un séminaire des pays africains francophones se tiendra à La Haye en août 2007. Ce séminaire sera co-financé par l'Ambassade de France et le *Hague Forum for Judicial Expertise*. Voir Budget supplémentaire, article 2, Document préliminaire No 16. Voir aussi le Document préliminaire No 14.
e) Conférence pour la région Asie / Pacifique, sous les auspices du Gouvernement de l'Australie	Une conférence régionale se tiendra en Australie, en juin 2007. Le séminaire est financé par les contributions du Gouvernement de l'Australie. Voir le Budget supplémentaire, article 3, Document préliminaire No 16. Voir aussi le Document préliminaire No 14.

f)	Séminaire régional Europe centrale / de l'Est	Début de programmation. Financement par les États participants.
25.	Renforcement des programmes de formation et d'assistance technique. Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de La Haye	Une contribution du Gouvernement des Pays-Bas de 2006 et une contribution ultérieure des États-Unis d'Amérique ont permis la création d'un programme de formation systématique pour renforcer les services offerts par la Conférence de La Haye et se concentrer sur le renforcement et le développement des efforts afin de garantir la mise en œuvre effective des conventions de La Haye, notamment des Conventions sur les enfants et sur la coopération administrative et judiciaire. Voir le Budget supplémentaire, article 19, Document préliminaire No 16. Voir aussi le Document préliminaire No 14.
26.	Séminaires nationaux et assistance technique aux États contractants et États envisageant la ratification ou d'adhésion Conseils sur l'organisation et le programme, participation	En cours. Financés par les États concernés. Pour le travail en Amérique latine, voir Budget supplémentaire, annexe A, Document préliminaire No 16.
27.	Programme d'assistance à la mise en œuvre en matière d'adoption internationale Dispense d'informations et soutien à certains États ciblés dans les premières étapes de la mise en œuvre	Voir Budget supplémentaire, article 5 et annexe B, consacrés au projet pilote de 18 mois, Document préliminaire No 16. Une contribution du Gouvernement des Pays-Bas en 2006 a permis de débuter le programme pour deux États, le Guatemala et le Kenya.
28.	Développement de matériel d'information Brochure sur les Conventions Enfants Examen des services fournis par le Bureau Permanent aux Autorités centrales en vertu des Conventions de 1980 et 1993	Imprimée en octobre 2005 en anglais, français et espagnol. En cours. Examen initial réalisé en interne en 2003. *Les frais de publications sont maintenant financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye.*